

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 21 avril 2023.

Etaient présents : MM LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, BLONDEL Jacques, Conseiller Suppléant de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, LECARPENTIER Elise, Conseillère Suppléante de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE,
- Mme GUEROUULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

Représentation de :

- M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS par Mme LECARPENTIER Elise, Conseillère Suppléante de TOCQUEVILLE-LES-MURS
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE (Départ à 20h58) par M. BLONDEL Jacques, Conseiller Suppléant de DAUBEUF-SERVILLE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme HANIN Anne-Sophie, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : Mme BRULIN Corinne

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	36
Quorum	19
Nombre de votants	42

Délibération n° 065/2023

OBJET : RESTITUTION DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

OBJET : RESTITUTION DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu l'article L. 5211-17-1 du CGCT ;
Vu l'avis favorable de la Commission GEPU du 15 Mars 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 16 Mars 2023.

Considérant, le fait que la compétence GEPU est une compétence dite « facultative » pour les Communautés de Communes.

Considérant, conformément à l'article L. 5211-17-1 du CGCT, les conditions suivantes :

- une délibération du conseil communautaire à la majorité habituelle (majorité absolue des suffrages exprimés) ;
- les délibérations concordantes de la majorité qualifiée des communes membres suivante :
 - o deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ;
 - o ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 11 voix pour de Madame Marie-Claude MURARI-BOZEC, Annie DURECU, Claire GUEROUULT, Corinne BRULIN et Messieurs Christian LEROUX, André-Pierre BLONDEL, René PAUMELLE, Antonio QUESADA, Hervé NIEPCERON, David FLEURY et Kévin DUBOCAGE, 28 voix contre de Mesdames Huguette LESAUVAGE, Lydie MAESEN, Annie AUBE, Isabelle GEULIN, Pascale DHERVILLEZ, Bernadette COZIC, Pascaline VANIER, Géraldine LAVILLE-RENET, Linda LELIEVRE, Emmanuelle SCHUFT et Messieurs Pierre RIVOALLAN, Jérôme LEVESQUE, Pascal MABIRE, Jean-Claude MALO, Aldric VANDERMEERSCH, Pascal DELAMARE, Frédéric CARLIERE, Michel GERON, Gérard MOIZAN, Marc ROSE, Serge GIRARD, Jean-Pierre DROGUET, David JEZEQUEL, Christian SOLINAS, Franck REMOND, André BASILLE, Benoit VAUCHEL, Gervais GOUPIL et 3 abstentions de Madame Véronique LECARPENTIER et Messieurs Michel LEMESLE et Anthony BAYOU

- **DE NE PAS AUTORISER** la restitution de la compétence GEPU aux communes à partir du 1^{er} janvier 2024.
- **DE NE PAS AUTORISER** la révision des statuts de la Communauté de Communes en conséquence.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
**Communauté de Communes
Campagne de Caux**
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

